



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°

du 21 juin 2010

R A P P O R T

A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

Objet : Changement de dénomination de la délégation au logement

P.J. : 1 projet de délibération

Historique depuis la création de la Délégation au Logement

La Délégation au Logement a été créée le 1^{er} avril 2006 pour mettre en œuvre la politique de la province Sud en matière de logement social suite au diagnostic établi lors des états généraux du logement social et adopté le 14 décembre 2004.

La politique en matière de logement social est basée sur une relance de la production de logements sociaux et une solvabilisation des familles pour permettre l'accès et le maintien dans le logement social ainsi pour le locatif que pour l'accession à la propriété pour le plus grand nombre de personnes.

1 – Du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006 :

La délibération n° 09-2006/APS du 30 mars 2006 a créé la Délégation au Logement au 1^{er} avril 2006 et a fixé son organisation et ses attributions.

La Délégation au Logement a eu comme première mission : la relance de la production de logements sociaux. Le personnel chargé de cette mission a été transféré de la Direction de l'Équipement de la province Sud, sous-direction de l'urbanisme et de l'habitat, service de l'habitat social.

Le service « des aides à la construction » de la DL a été opérationnel dès le 1^{er} avril 2006 ainsi en même temps un bureau administratif et financier rattaché au Délégué a été créé.

Pour la mise en œuvre de l'objectif de constructions de 1000 logements à l'horizon 2010, un travail de fond a été fait pendant cette période. La signature de contrat de développement 2006-2010 a permis de mobiliser les financements Etat-province Sud pour la réalisation de cet ambitieux programme.

2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 :

La délibération n° 60-2006/APS du 21 décembre 2006 a modifié le texte initial par la création d'un service supplémentaire « de coordination des actions d'insertion ».

Après confortement des actions d'aides à la pierre pour la construction et l'amélioration des logements, la DL s'est vue confiée l'activité des aides aux familles pour l'accès dans le logement.

Ce volet auparavant traité par le bureau de la DPASS et a intégré le nouveau service de coordination des actions d'insertion. Ce bureau suit notamment les personnes âgées et les personnes handicapés bénéficiaires d'une aide provinciale au logement et, également les actions des protocoles 150 et 50 familles sur les communes de Nouméa et Dumbéa. Le personnel a été transféré de la DPASS vers la DL.

Un dispositif de l'aide au logement a été adopté par la délibération n° 48-2006/APS du 26 octobre 2006 créant un nouveau bureau « dispositif d'insertion par le logement et l'emploi » (DILE) afin de travailler avec les familles, qui entrent ou sont déjà dans le logement social et bénéficient d'une aide au logement, pour leur permettre d'augmenter leurs ressources par l'accès à un emploi.

Ce bureau est opérationnel depuis février 2007.

3 – Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2008 :

L'année 2008 a permis à la Délégation au Logement de conforter son action en matière d'accès et de maintien dans le logement à la fois sur les aides à la construction et sur le soutien aux familles.

A – Aides à la construction

- En matière d'accession et d'amélioration du logement les dispositifs ont été améliorés pour permettre la construction de 100 logements en accession par la SECAL avec un financement de 500 millions dont 300 au titre du contrat de développement et 80 améliorations par l'OPAL avec un financement de 100 millions dont 70 au titre du contrat de développement.
- L'objectif des 1000 logements en engagement a été atteint sur 2007 et 2008 et, sera atteint en livraison en 2010.
- Ainsi des projets pilotes « prêts à taux zéro » (PTZ) ont été initiés avec les trois bailleurs sociaux SIC, FSH et SEM AGGLO. Cette réflexion sur la mise en place d'un prêt à taux zéro s'est poursuivi dans le cadre des EGLS.

B – Soutien aux familles

- Création du Point Relais Logement : ce bureau directement rattaché au Délégué au Logement est chargé de développer le conventionnement du parc privé et de suivre les familles bénéficiaires de l'AL.
- Suivi des renouvellements des dossiers AL.
- Mise en place de la veille des impayés des bénéficiaires de l'AL.
- Mise en place d'une régie de caisse d'avances et gestion des aides accordés dans le cadre des protocoles.
- Actualisation de l'étude de recensement des squats de l'agglomération de Nouméa.

4 – Réorganisation de la Délégation au Logement en août 2008

La montée en puissance progressive de la Délégation au Logement la positionne aujourd'hui comme l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des partenaires qui travaillent dans le secteur du logement social. Cette réorganisation a permis d'en faire l'interlocuteur spécifique « logement » à la fois par les partenaires mais aussi pour les familles dans le but d'avoir une meilleure lisibilité de la politique du logement social mise en œuvre en province Sud.

L'axe essentiel de cette réorganisation est donc la constitution d'un service dédié à l'accompagnement social au logement permettant un soutien actif aux demandes d'insertion par le logement pour les personnes en difficultés sociales. Regroupé au sein du DILE, ce service traite l'ensemble de la problématique des familles ayant des difficultés d'intégration sociales et économiques, de gestion budgétaire et d'appropriation du logement. C'est ainsi que la délibération n° 49-2008/APS du 20 août 2008 a été prise.

Par ailleurs la Délégation au Logement assure la mission de coordination pour le relogement des squatters de la route du médipôle à Dumbéa sur Mer.

A – Service des aides à la construction

Le service poursuit son action sur la production de logements locatifs ou en accession, individuels ou groupés et sur l'amélioration de l'habitat.

B – Service des aides aux personnes

Le service est chargé de la coordination des partenaires publics et privés pour faciliter l'accès au logement des familles sociales. Il gère les protocoles, le Point Relais Logement, gère les aides par le biais de la régie de caisse.

C – Service de l'accompagnement au logement

Le service est chargé du soutien aux familles pour l'accès et le maintien dans le logement. Il dispose de travailleurs sociaux pour accompagner les familles dans un cadre contextualisé. Un logement témoin mis à disposition par la SIC permet d'organiser des ateliers de sensibilisation.

Il travaille en coordination avec le suivi généraliste de la DPASS et les bailleurs sociaux. Il met en œuvre le dispositif d'insertion par le logement et l'emploi pour les bénéficiaires de l'AL. La mission d'accompagnement au relogement des squatters de la route du médipôle est rattachée à ce service.

D – Bureau administratif et financier

Il est chargé de la gestion administrative et budgétaire de la Délégation au Logement et de la communication.

5 – Changement de dénomination

Depuis sa création en 2006, la délégation au logement s'est peu à peu structurée au point de constituer aujourd'hui, une entité propre, complète avec des missions parfaitement identifiées, homogène et disposant d'une bonne crédibilité.

Par ailleurs, le titre « délégation » ne permettait pas toujours à ses partenaires de la situer au sein de l'administration provinciale. Le changement de nom permettra de lever l'ambiguïté.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de vous soumettre.